LE MÉGAPHONE

Le porte-plume des porte-voix

N° 13 Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE Septembre 2002

L'édito

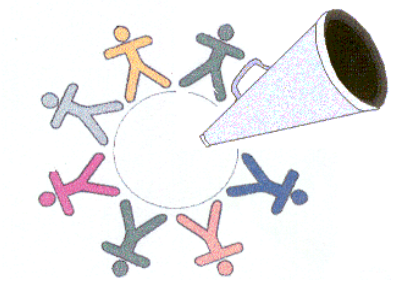

L'association ADVOCACY FRANCE est aujourd'hui fière de pouvoir vous accueillir dans **l'ESPACE CONVIVIAL CITOYEN de PARIS** qui s'ouvre grâce à la confiance et à une subvention de la Fondation de France : comme à Caen, ce nouvel espace sera autogéré par ses participants. Il se propose d'être un espace pour lutter contre la solitude, l'isolement et permettre le développement des pratiques d'entraide, espace d'accès aux droits, à la lutte concrète contre la discrimination, lieu aussi de médiation et de recours dans les situations de préjudice, espace de promotion de la santé mentale.

Situé dans une boutique, au **19-21 rue de NANTES (M° CRIMEE sortie Caisse Vieillesse rue de Flandres). Il ne peut exister sans vous.**

Dans le même temps l'ECC de Caen se développe et nous montre ce qu'il est possible de faire avec seulement un an d'existence. Notre positionnement volontairement citoyen, à travers la création d'Espaces Conviviaux et Citoyens (CAEN et maintenant PARIS) nous amène à nous rapprocher d'autres réseaux : ceux de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Santé Communautaire… Ce journal vous en donne régulièrement des nouvelles.

La délégation régionale ADVOCACY – Paris Ile de France, va se constituer dès Septembre.

Afin de prendre possession du nouveau lieu, nous avons décidé que l'Assemblée Générale de l'association serait reportée en Décembre pour se dérouler dans de bonnes conditions à ECC de Paris.

Les actions de l'association vont donc viser à renforcer les moyens pour faire vivre ces espaces de convivialité et de citoyenneté. Par ailleurs nous avons aussi à nous faire entendre dans les différents débats concernant la réorganisation psychiatrique dans la question plus vaste de la santé mentale et la question de la discrimination et des droits de l'homme.

La loi du 2 janvier 2002 relative à la modernisation de l'action sociale et médico-sociale, **instaure le principe d'une personne de confiance** auprès des personnes dans les établissements**, comme la loi du 4 mars 2002** relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (décret du 29 avril sur l'accès au dossier médical) déclare qu'il est possible en prévision du jour où elle ne sera pas éventuellement en état de consentir et de comprendre les informations qui lui seront données, de nommer une personne de confiance. Le texte malheureusement parle *de faire à la place de* et encadre les désignations pour les personnes sous protection puisque le juge tranche en dernière instance. Ceci nous interroge : Quelle place pour l'Advocacy ? Qui seront ces personnes de confiance ?

ADVOCACY FRANCE
8, rue Thureau Dangin
75015 Paris
Tel/Fax :
01 45 32 22 35

ADVOCACY Caen Basse-Normandie
1018 Grand Parc
Hérouville Saint Clair
14200 Caen
Tel :
02 31 94 70 25

ADVOCACY Paris Ile de France
19-21, rue de Nantes
75019 Paris
Tel :
01 46 07 18 18

Réinventons une façon d'être ensemble

LE MÉGAPHONE

LES « USAGERS » S'ORGANISENT...

SUITE DE L'EDITO DE LA PRESIDENTE

.../...

Autant de piste à travailler tout en poursuivant nos objectifs opérationnels pour les années à venir :

1. Développer et pérenniser les ECC
2. Organiser le travail de l'association pour une meilleur répartition des responsabilités
3. Encourager les initiatives de ceux qui voudraient créer des délégations régionales ou du moins des correspondants relayant l'information ou permettant des accompagnements de personnes qui saisissent la CEDI
4. Renforcer et faire vivre nos partenariats
5. Témoigner de notre action et œuvrer à la promotion de l'advocacy en France
6. Soutenir les actions des associations d'usagers et faire vivre un réseau de solidarité
7. Rester vigilants à toutes les atteintes aux droits de l'homme comme récemment la proposition de loi sur la chirurgie du cerveau (documents mis à votre disposition par l'association).

C'est pourquoi l'association a besoin de renforcer son équipe de militants. L'association c'est vous.

Martine DUTOIT
Présidente

L'ESPACE CONVIVIAL CITOYEN DE PARIS

Visite guidée des lieux

Nous étions quelques privilégiés ce premier samedi du mois d'Août à la Maison des Chimères. Venus pour la rencontre mensuelle d'Advocacy, une surprise nous attendait en fin de réunion : une visite guidée du local loué à l'Immobilière 3F pour y installer notre espace de rêve et d'utopie, l'Espace Convivial Citoyen de Paris. Sur invitation de Martine, nous avons pu nous rendre rue de Nantes pour un lever de rideau (au sens propre) sur une vaste boutique toute vitrée. Imaginez un bel espace sur rue avec trois espaces différenciés, un petit bureau et un très grand sous-sol à aménager. Très enthousiastes, nous déambulions dans ces pièces vides comme pour en prendre la mesure, pour se faire à l'idée que quelque chose démarrait là, à cet instant, et que nous allions pouvoir enfin nous poser, donner une lisibilité à notre action, nous organiser et faire vivre nos idées.
Tout est à faire, nettoyer, peindre, personnaliser ce lieu, mais surtout il nous faut construire et inventer un savoir vivre ensemble. Des questions se pressent dans nos têtes, comment faire connaître ce lieu? par voie d'affiche? il faudrait installer un genre de bar? une cuisine? comment apprivoiser les gens du quartier et expliquer nos objectifs?… tout va aller très vite maintenant…Nous nous prenons à rêver de réunions-débats, d'expositions, de balades, de rencontres avec les associations du quartier...

DANS VOTRE AGENDA :

ESPACE CONVIVIAL CITOYEN DE PARIS
Pour inventer ensemble de nouvelles solidarités
19-21, rue de Nantes
75019 PARIS

Téléphone : 01 46 07 18 18

Pour une aide solidaire et bénévole,
cette association est la vôtre, vous pouvez nous rejoindre

LE MÉGAPHONE

**CE JOURNAL EST OUVERT A LA PAROLE DE CHACUN DE VOUS,
ENVOYEZ NOUS VOS TEXTES, IMPRESSIONS, POEMES,
TEMOIGNAGES....
POUR FAIRE VIVRE UNE RUBRIQUE COURRIER DES LECTEURS,
COMMUNIQUEZ NOUS VOS REACTIONS, VOS COUPS DE GUEULE,
VOS RÊVES...**

Notes de cabinet du Dr Boulema.

Une fois encore, Mme Pômmé s'est plaint de sa dernière randonnée dans le Larzac. L'assistance médicale était, paraît-il, déplorable. Je lui avais pourtant conseillé de faire appel à son allopathe, puisqu'elle a un portable.

Mr Lelourd commence à m'agacer sérieusement. Il confond tout. Il a fallu qu'il aille consulter un névropathe pour sa névrose.

Le Colonel de la Bleuette se fait du sang pour rien. De guerre lasse, je lui ai conseillé une cure dans les Carpathes où l'on trouve les meilleures sangsues.

Je ne sais pas comment fait Mr Blème, mais il n'arrête pas de tomber sur de os. A ce rythme il va pouvoir monter un squelette entier. J'ai finalement prescrit une visite chez le Dr Moelle, un ostéopathe de ma connaissance. Je crois qu'ils vont avoir tous les deux beaucoup de problèmes...

Mme Cémoi était en retard, comme d'habitude. Il est vrai qu'elle passe la plupart de son temps devant sa psyché. Cette femme est incurable et je ne sais plus quoi en faire. Je vais peut-être l'orienter vers un psychopathe.

Mme Dujardin est pénible. Elle ingurgite des quantités incroyables de tisanes qu'elle fabrique avec les fleurs et les plantes de son appartement. Elle ne mange pas, elle boit. Et comme elle boit aussi mes paroles, je vais la recommander à Doze, un excellent homéopathe habitué aux patients à risque.

Les autres clients sont arrivés, qui avec une angine, qui avec une grippe, un panaris, une entorse à son régime. Une vieille Bretonne a cru bon de me dire qu'elle était allée au lit avec son médecin; sans doute voulait-elle parler de prescription, mais de toute façon il y a prescription.

C'est tout pour aujourd'hui. J'ai eu ma dose. Je vais maintenant aller classer les nouveaux minéraux de ma collection, des feldspaths. Pas besoin de marcher sur des œufs avec eux, ils n'ont pas de « e ».

JEHANNE, Mars 2002

LE MÉGAPHONE

Un été bien actif pour la promotion de l'advocacy

Les actions de la CEDI

Loin de se relâcher les contacts pour des demandes d'intervention ont été nombreux cet été et nous avons dû assurer plusieurs accompagnements au pied levé (visite d'une personne hospitalisée en HO, participation à une commission de conciliation, accompagnement devant un médecin expert).
Ce sont 21 demandes qui nous ont été adressées de toute la France, dont 11 provenaient de Paris. Des personnes ont aussi appelé de Lyon, de Laval, de Mâcon, de Corrèze, de Draguignan, de Normandie. Les intéressés appellent directement pour exposer leur situation ou les appels concernent un parent ou un proche. Les problèmes rencontrés sont très variés. Des parents s'inquiètent des conditions d'hospitalisation (HO, transfert en UMD, suicide, absence de projet après un an en HDT), des personnes se plaignent de mesures de tutelle qu'elles estiment abusives, certains interrogent leurs droits dans le cadre d'un divorce (maintien dans le logement, droit de garde), plusieurs personnes sont victimes d'une expulsion ou menacées de l'être. Nous avons aussi la situation d'un patient suivi en psychiatrie de secteur, menacé d'expulsion du territoire français, des travailleurs de CAT et leurs parents qui signalent des mauvais traitements dans le cadre du CAT. Enfin un médecin se sent menacé pour avoir exigé le respect de la loi concernant le deuxième certificat médical pour l'hospitalisation sous contrainte et le droit de choisir son médecin. Outre les déplacements dans la région parisienne, l'association a prodigué beaucoup de conseils pour aider à saisir les CDPH, trouver des personnes ressources ou des associations dans les régions, écrire des lettres, écouter et rassurer ...

Questions ouvertes

Comment articuler au mieux nos actions à la lumière de la loi du 02.01.02 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et la loi du 04.03.02 sur le droit des malades?

- L'art. 9 de la loi du 02.01.02 fait explicitement référence à la possibilité pour toute personne prise en charge en établissement de faire appel, en vue de faire valoir ses droits à une personne qualifiée. Un tel rôle est totalement dans la vocation de notre association et nous souhaitons pouvoir être reconnus par les autorités compétentes comme personnes qualifiées.
- L'art. 39 de la loi du 04.03.02 prévoit que des représentants des usagers des établissements sociaux puissent siéger en CROS. Les usagers de notre association sont-ils concernés?
- L'art. 17 de la loi du 04.02.02 fait référence à l'accès dans les établissements de santé des associations bénévoles qui peuvent apporter un soutien à toute personne accueillie. Nous souhaitons vivement pouvoir être reconnus dans ce cadre tant au plan local qu'au plan national.
- L'art. 11 (L 1111-6) permet lui aussi à toute personne majeure de désigner une personne de confiance. Nous souhaitons pouvoir exercer cette fonction.
- L'art. 20 enfin, prévoit l'agrément des associations dont l'activité effective et publique est la défense des droits des personnes malades et des usagers du système de santé.

Sans prétendre à une représentativité des usagers, nous souhaitons pouvoir être agréés comme association de défense des droits et porte parole de l'usager.

Des encouragements de nos amis écossais reçus par e –mail :

Je suis très intéressé par ce nouveau projet; cela me paraît fascinant! J'espère que ce sera un grand succès! Claude Deutsch m'en a parlé un peu et je trouve que c'est une nécessité : pour nous les « stigmatisés », l'isolement social est un fléau, il nous faut des endroits comme cela pour pouvoir avoir la possibilité de sortir de notre isolement, de créer de nouveaux liens sociaux, de nouveaux contacts. Ce qui m'intéresse, c'est le dialogue entre professionnels et usagers; est-ce possible? En tous cas tenez moi au courant. Ma curiosité me nargue! Bonne chance ! Je vous envoie mes amitiés. **John LHOMBREAUD**

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS CONTACTER PAR E - MAIL :
advocacy. france @noos.fr

LE MÉGAPHONE

Première visite rue de Nantes, nos premiers pas à l'Espace Convivial Citoyen de PARIS…

Florence, Augustin, Régine, Hocine….

Voyez comme ils sont tous sérieux, le calepin à la main, des rendez-vous en perspective ?

Eric, Martine, Augustin….

Bloc Notes

Nos prochains rendez-vous :

- Le samedi 6 Septembre 2002, réunion mensuelle d'Advocacy à partir de 14 h, 19-21 rue de Nantes, 75019 PARIS.
- Le samedi 21 septembre 2002, rue de Nantes également, Conseil d' Administration d'Advocacy suivi de l'assemblée constitutive de la délégation régionale d'Advocacy Ile de France.
- Les 5 et 6 octobre, les journées de Chimères sur le thème « Fabrique de l'insécurité et écologie des pratiques », le lieu n'est pas encore fixé.
- Du 22 au 24 novembre prochain, ne manquez pas le forum « Vent de Folies… » à Aubervilliers. Ce « chantier, festival, fête, événement », se propose de « questionner l'ordre du discours, bousculer le partage du bon sens et du déraisonnable et ouvrir de nouvelles possibilités de vie ». Advocacy y participera. Pour plus de renseignements vous pouvez appeler Ecarts/Chimères, au 01.48.06.76.95.

LE MÉGAPHONE

Des nouvelles de l'Espace Convivial Citoyen de Caen
On en parle dans la presse spécialisée…

SANTE MENTALE AUTOGERE

Article paru dans le journal trimestriel du PRAPS de Basse –Normandie **« Accès »** n°11-Juil. 02.

L'association ADVOCACY
est un réseau d'usagers
et de professionnels psy,
de membres de la société civile,
rassemblés dans la même
volonté de faire entendre
et respecter la parole
des personnes discréditées
par la maladie mentale.

Aubervilliers...
LE MÉGAPHONE

VENT ....DE FOLIES

du 22 au 26 Novembre,
à Aubervilliers...

Nous y étions et ça décoiffait, même si l'on peut regretter la très faible représentation des patients et des soignants dans la salle, en tout cas pour les deux premiers jours...

Cette riche programmation de films sur la folie ou les folies qui nous habitent, a permis de découvrir au delà des films sortis en salle comme « La moindre des choses » de Nicolas Phillibert, des courts métrages et des vidéos réalisés par des de patients et des soignants ou professionnels réunis dans une même recherche esthétique. Loin de rechercher des effets thérapeutiques, l'art cinématographique permet de sentir, de saisir ces instants de grâce où il se passe vraiment quelque chose entre les êtres, où il y a de la rencontre et de la vérité. Certains documents étaient bouleversants comme ce spectacle improvisé dans les jardins de La Borde par le danseur japonais de Bhuto, Min Tanaka… Un moment d'intense émotion partagée…

Le samedi ADVOCACY était venu en nombre pour prendre part au débat : La place des usagers, la parole des fous où en sommes nous?

Une vidéo professionnelle « Déraillement » sur la réalisation d'un gros chantier d'architecture (aménagement de wagons SNCF) à la clinique de La Chesnaie a permis de relancer le débat